

VILLERS SAINT PAUL



Informations

Salon toutes collections

Dimanche 22 octobre
de 8h à 17h.

Organisé par le Comité des Fêtes à la salle Georges Brassens.

C'est l'occasion de trouver la perle rare quand on veut enrichir et compléter sa collection au meilleur prix.

Entrée gratuite - Parking gratuit - Restauration

Les inscriptions pour les exposants souhaitant participer au Marché de Noël du 8 décembre, se feront en Mairie, les samedis 4, 18 et 25 novembre de 9h à 11h 30.

Renseignements :

06 19 81 09 73

cfvsp60@gmail.com

Fête foraine

Du 7 au 11 octobre

la fête foraine ouvre ses portes, place Albert Thomas.

**Supplément
au Bulletin municipal
Octobre 2017**

**Directeur de la Publication
Gérard Weyn**

**Mairie de Villers-Saint-Paul
03 44 74 48 40**

<http://www.villers-saint-paul.fr>

Spectacle de mentalisme

Samedi 7 octobre à 20h30

Salle de spectacle du complexe Henri Salvador

« **MENTAL IMPACT 2** » :

Oserez-vous (re)vivre l'expérience ?

Fort du franc succès rencontré en 2016, Grégory Del Rio revient avec un nouveau spectacle de mentalisme mélangeant avec subtilité humour, mentalisme et hypnose. Un moment unique et totalement déroutant. Comment sait-il ? Comment est-ce possible ? Il nous entraîne dans son monde en proposant des expériences bluffantes.

Entrée 3 € – Gratuit pour les moins de 12 ans

(Vente des billets au service culturel à partir du 26 septembre et sur place le soir du spectacle à partir de 20h)

**Informations, réservations : 03 44 74 04 92 –
serviceculturel@villers-saint-paul.fr**

Centre de loisirs

Le Centre de loisirs accueillera les enfants du

Lundi 23 octobre au vendredi 3 novembre

Il sera fermé le 1^{er} novembre

Inscriptions et réservations obligatoires

avant le 7 octobre pour la première semaine

avant le 14 octobre pour la seconde

au Service enfance de la Mairie : 03 44 74 48 47.

Les réservations, modifications ou annulations doivent être effectuées 15 jours avant la ou les semaines que vous sollicitez.

Toute semaine réservée sera facturée.

En cas de réservation hors délais (soumise à dérogation)
votre tarif sera multiplié par 2.

Téléchargez le dossier de candidature à la fonction d'animateur
en A.L.S.H 2017/2018

<http://www.villers-saint-paul.fr/en-téléchargement>

Bibliothèque Colette

«Ça me dit une histoire»

Samedi 14 octobre à 15h

à la Bibliothèque Colette

Gratuit

Les Diseurs d'Histoires proposent aux enfants villersois de venir écouter la lecture de livres adaptés à leur âge à la bibliothèque Colette.

Informations et réservations

au 03 44 74 51 52

bibliotheque@villers-saint-paul.fr

Atelier informatique

Samedi 14 octobre de 10h à 11h

Le logiciel «Publisher»

Tout public - Connaître le clavier
et le maniement de la souris

*Introduction - Mise en forme création d'une
affiche - Insertion d'images ou photos -
Comprendre les différentes animations*

Tarif : 2,15 € - Sur inscription

03 44 74 51 52 - m.bon@villers-saint-paul.fr

Apéros Colette

A partir de la rentrée, la bibliothèque vous propose de partager un moment convivial, en toute simplicité, pour échanger des idées lectures et des coups de cœurs.

Vous pourrez ainsi découvrir les nouveautés et en redécouvrir d'autres.

Vivons ensemble une nouvelle aventure au fil des pages !

Nouveau

Vendredi 13 octobre 2017, à 18h

Entrée gratuite – Adulte – Bibliothèque Colette

Informations : 03 44 74 51 52 – bibliotheque@villers-saint-paul.fr

Cabaret

Dimanche 10 décembre 2017

Le Syndicat d'initiative organise
un déjeuner spectacle au cabaret
le *Star Paradys* à Gisors.

Renseignements : 06 83 56 09 32

**L'ouragan IRMA a frappé tout
particulièrement Saint Martin et Saint-
Barthélemy. Les dégâts sont importants.**

**La Croix-Rouge française est mobilisée
depuis plusieurs jours
et lance un appel aux dons.**

Les dons peuvent être effectués sur le web :
www.croix-rouge.fr

**ou par chèque à l'attention
de Croix-Rouge française**

**« URGENCES CARAIBES »
75678, Paris cedex 14**

Horaires d'ouverture de la Déchetterie de Villers-Saint-Paul

Du mardi au samedi : 9h-12h et 14h-18h

Dimanche : 9h-12h

Manger local

Pour devenir client de la Ruche Qui Dit Oui
du Bassin Creillois vous devez vous inscrire
sur le site <https://laruchequiditoui.fr>

Après avoir commandé vos produits (fruits,
légumes, viande, produits laitiers...)
en ligne, vous les récupérez le vendredi,
de 18h à 19h30 au Restaurant Sésou au rez de
chaussée du centre d'affaires Sarcus :
9, rue Ronsard à Nogent sur Oise.

**Des «Bon trop bon» disponibles à
l'accueil de la Mairie vous font bénéficier
d'une réduction de 5 euros valable
jusqu'au 31 octobre, sur le montant de votre
première commande en ligne.**

Allocation de rentrée scolaire

L'allocation de rentrée scolaire est attribuée dans le cadre de la scolarité post-collège. Elle est versée à la salle Uwe BRAUNS (premier étage, à gauche de la Mairie).

Pour les lycéens (Seconde, Première, Terminale) et les élèves en C.A.P / B.E.P / BAC Pro :

- le mardi 24 octobre de 9h à 11h30 et de 14h à 17h (vacances scolaires).
- le mercredi 22 novembre de 14h à 17h30.

Montant de l'allocation : 120 euros.

Documents à fournir le jour de la remise de l'allocation :

- carte d'identité (+ livret de famille si le nom des parents est différent).
 - certificat de scolarité 2017/2018.
- justificatif de domicile sur Villers Saint-Paul, de moins de trois mois, au nom des parents pour les élèves mineurs et au nom de l'élève, s'il est majeur.

Pour les étudiants jusqu'à 25 ans (nés à partir du 1^{er} janvier 1992) en B.T.S, Université, enseignement supérieur :

- le vendredi 27 octobre de 9h à 11h30 et de 14h à 17h (vacances scolaires).
- le samedi 25 novembre de 9h à 12h.

Montant de l'allocation : 210 euros.

Documents à fournir le jour de la remise de l'allocation :

- carte d'identité.
- certificat de scolarité 2017/2018.
- Carte d'étudiant 2017/2018.
- justificatif de domicile sur Villers Saint-Paul, de moins de trois mois, au nom des parents pour les élèves mineurs et au nom de l'étudiant, s'il est majeur.

Dans le cas de la scolarité en alternance (année complète) les conditions sont identiques.

Retrait du chèque d'allocation :

Si l'étudiant mineur retire lui-même le chèque :

- carte d'identité et autorisation du responsable légal permettant au jeune mineur de retirer le chèque.

Si un parent est mandaté pour retirer le chèque de l'étudiant majeur :

- pièce d'identité et autorisation écrite du bénéficiaire majeur permettant au mandataire de retirer le chèque + pièce d'identité du mandataire.

**Toutes les documents doivent être impérativement présentés
en originaux ET en photocopies.**

Un photocopieur est disponible à l'accueil de la Mairie. (0,10 € format A4 / 0,20 € format A3).
Attention ! Il ne rend pas la monnaie. Assurez vous d'avoir l'appoint.

Le Marché aux jouets

Samedi 14 octobre de 10h30 à 17h à la salle Georges Brassens.

Organisé par les habitants, soutenus et accompagnés par le Trait d'union.

**Pour les vendeurs (exclusivement réservé aux Villersois non-professionnels),
les inscriptions ont lieu à l'espace Pierre Perret le mardi 10 octobre de 18h à 20h.
3 euros - Places limitées - Prévoir justificatif de domicile et pièce d'identité (CI ou passeport).**

Colis des aînés

Vous avez 65 ans ou plus et êtes Villersois depuis plus de six mois. Un justificatif de domicile à votre nom pourra vous être demandé. La Municipalité et le CCAS vous offrent un colis de fin d'année qui sera remis au cours de l'après-midi dansant.

Salle Georges Brassens : mardi 5 décembre à partir de 15h
**Pour recevoir ce colis, déposer ce coupon complété entièrement et lisiblement
dans l'urne située à l'accueil de la Mairie avant le 27 octobre.**

Attention ! Aucune inscription ne sera acceptée après le 27 octobre

Monsieur :

Madame :

Date de naissance de Monsieur : / /

Date de naissance de Madame : / /

Adresse :

N° de téléphone :

Si vous êtes un couple

colis couple tradition

ou

colis couple sucré

Si vous êtes une personne seule

colis tradition une personne

ou

colis sucré une personne

Transport souhaité : OUI NON

Repas d'automne

Dimanche 8 octobre

**à partir de 11h30
à la salle G. Brassens.**

Un service de transport sera organisé
pour les personnes
ne pouvant se déplacer.

**Pour tout renseignement
ou si un empêchement survenait
après votre inscription,
vous pouvez joindre le C.C.A.S.
au 03 44 74 32 90.**

Le Pass'Agglo

Avec le Pass'Agglo, les habitants de
l'Agglomération Creil Sud Oise peuvent
désormais bénéficier de tarifs réduits dans les
structures culturelles et sportives du territoire.

Il est gratuit et valable un an.

Il est délivré au siège de l'ACSO (24, rue de la
Villageoise à Creil) en présentant :

- une carte d'identité en cours de validité ;
- une photo d'identité récente ;
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- un livret de famille
(seulement pour les moins de 18 ans).